



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 24 FÉVRIER 2020, À 20H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2020-02-052

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en modifiant toutefois le point 4.2 de sorte à ce qu'il se lise dorénavant comme suit :

- * 4.2 Règlement 2162-2020 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Dépôt et avis de motion

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Séance ordinaire du 3 février 2020
- * Séance extraordinaire du 17 février 2020

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – 30 janvier 2020 au 19 février 2020.
- * 4.2 Règlement 2162-2020 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée ~~afin d'établir un tarif pour les certificats d'occupation et les permis de colportage~~ – Dépôt et avis de motion
- * 4.3 Firme Boucher Champagne Thiffault inc. – Mandat de vérification externe – Exercice financier 2019 – Octroi de contrat
- * 4.4 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Adoption des règlements 12-2019 et 13-2019 – Approbation
- * 4.5 Gestion des matières résiduelles – Processus d'appels d'offres – Délégation de pouvoirs à la MRC de Joliette

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Centre de formation en sécurité incendie – Nomination – Poste d'instructeur
- * 5.2 Félix sécurité inc. – Entente de services de ravitaillement en air respirable – Autorisation de signature
- * 5.3 Service de la prévention des incendies – Nomination – Poste de lieutenant
- * 5.4 Programme provincial d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Présentation de demande – Autorisation
- * 5.5 Service de la prévention des incendies – Modification des conditions d'embauche d'un capitaine - Autorisation

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Estimation des coûts de remplacement des infrastructures de la rue de la Visitation – Mandat en ingénierie – Financement – Autorisation
- * 6.2 Règlement 2127-2018 – Mandat de fourniture de modules de jeux d'eau au parc Casavant-Desrochers – Octroi de contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Comité consultatif d'urbanisme – Demandes de dérogations mineures – Acceptation
- * 7.2 Comité consultatif d'urbanisme – Diverses demandes de certificats d'autorisation – Autorisation
- * 7.3 Règlement 2161-2020 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 à même la zone H61 et d'y permettre l'habitation multifamiliale sous certaines conditions – Dépôt et avis de motion
- * 7.4 Projet de règlement 2161-1-2020 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 à même la zone H61 et d'y permettre l'habitation multifamiliale sous certaines conditions – Adoption

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Entreprise NatürSUP – Entente de services de location de planches à pagaie sur la rivière l'Assomption – Autorisation

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 École secondaire Thérèse-Martin – Gala Or 2020 – Demande de commandite - Octroi
- * 9.2 Club de golf de Joliette – Programme d'aide financière fédéral et provincial - Demande d'appui - Autorisation
- * 9.3 Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif du Grand Joliette (COOP) – Demande de partenariat financier – Autorisation
- * 9.4 Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA) – Renouvellement d'adhésion pour l'année 2020 – Autorisation

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Permis de construction émis – Janvier 2020

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2020-02-053

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020 – APPROBATION

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Monsieur Philippe Beaudry dépose une pétition adressée aux villes de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies concernant le déneigement de la piste cyclable sur la passerelle Maria-Goretti.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2020-02-054

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 30 JANVIER 2020 AU 19 FÉVRIER 2020

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 48 539 à 48 740 : 916 199,52\$
- les chèques annulés : (364,22\$)
- les paiements électroniques : 11 717,02\$

Total : 927 552,32\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

Dépôt et avis
de motion

RÈGLEMENT 2162-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

L'objectif de ce règlement est d'ajuster les tarifs afférents à la fourniture de certains biens, services et activités par la Ville, afin qu'ils tiennent compte de leurs coûts réels pour la Ville.

Soyez avisés que le projet de règlement 2162-P-2020 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

PROJET DE RÈGLEMENT 2162-P-2020

Règlement modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ARTICLE 1

Remplacer l'article 19 par le suivant :

19. Lorsqu'un requérant annule son inscription à un service fourni par le Service de la prévention des incendies, ce dernier lui rembourse le tarif défrayé seulement si cette annulation lui parvient au moins 45 jours avant le début de la prestation de service (sauf sur présentation d'un billet médical); la Ville conserve cependant un montant équivalant à 25 % du tarif établi pour ce service à titre de frais d'administration et d'inscription auprès de l'ENPQ. Une annulation qui parvient au service municipal concerné après ce moment n'est pas remboursable.

ARTICLE 2

Ajouter, l'article 19.1 :

19.1. Pour toute formation dispensée à l'extérieur du territoire de la Ville de Saint-Charles-Borromée, les frais de déplacement et de repas du personnel de formation son en sus. Il sont établis en fonction de la politique existante à cet effet ou, à défaut, en calculant le coût réel.

ARTICLE 3

Remplacer, à l'annexe C.1, l'article C.1.8.1 par le suivant :

C.1.8.2 – Premiers soins : 125 \$

C.1.8.3 – Premiers répondants : 1 000 \$

C.1.8.4 – ONU : 2 700 \$

C.1.8.5 – Autosauvetage : 350 \$

C.1.8.6 – MDO : 1300 \$

C.1.8.1 - Tous autres travaux effectués par le Service de la prévention des incendies et non prévus expressément dans ce présent règlement.

ARTICLE 4

Ajouter, à l'annexe D, l'article D.2 :

Billet de Ski – Samedi Val St-Côme : 29,50 \$

ARTICLE 5

Ajouter, à l'annexe D, à l'article D.1.1 :

Tarif pour l'inscription d'un 2^e enfant issu de la même famille : 150 \$

Tarif pour l'inscription d'un 3^e enfant issue de la même famille : 100 \$

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4.3
2020-02-055

FIRME BOUCHER CHAMPAGNE THIFFAULT INC. – MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2019 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-02 préparé par monsieur Yannick Roy, directeur du Service des finances en date du 19 février 2020;

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-356, adoptée par le conseil municipal en date du 17 septembre 2018, nommant la firme Boucher Champagne Thiffault inc. à titre de vérificateur externe de la Ville, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* alors applicables à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU la soumission présentée par la firme Boucher Champagne Thiffault inc., en ce qui concerne les honoraires et débours relatifs à la vérification externe pour l'exercice financier 2019 au montant de 21 800 \$, taxes en sus; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la firme Boucher Champagne Thiffault inc. à demeurer en fonction à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2019; et

AUTORISER le paiement de la somme de 21 800\$, taxes en sus à la firme Boucher Champagne Thiffault inc. en acquittement des honoraires et débours relatifs à la vérification externe pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2020-02-056

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – ADOPTION
DES RÈGLEMENTS 12-2019 ET 13-2019 – APPROBATION

ATTENDU le *Règlement 12-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de mise à niveau des stations de pompage Base-de-Roc et Vieux-Moulin et prévoyant à cette fin un emprunt de 575 000\$* adopté par le conseil de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette lors de sa séance du conseil du 21 janvier 2020 et dont copie est annexée à la présente résolution;

ATTENDU le *Règlement 13-2019 décrétant l'exécution de travaux de vidange des boues aux étangs aérés et prévoyant à un emprunt de 4 568 750\$* adopté par le conseil de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette lors de sa séance du conseil du 21 janvier 2020 et dont copie est annexée à la présente résolution; et

ATTENDU que ces règlements doivent être soumis aux municipalités membres de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour approbation conformément aux dispositions de l'article 583.3 du *Code municipal du Québec* et que la Ville de Saint-Charles-Borromée est l'un de ces membres.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les règlements 12-2019 et 13-2019 adoptés par le conseil de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette lors de sa séance du conseil du 21 janvier 2020 et dont copies sont annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2020-02-057

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PROCESSUS D'APPELS
D'OFFRES – DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA MRC DE JOLIETTE

ATTENDU que les municipalités et villes de la MRC de Joliette se sont entendues pour déléguer leurs compétences à la MRC de Joliette aux fins du processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats pour la gestion des matières résiduelles afin de réduire leurs coûts et d'offrir un meilleur service à l'ensemble de leurs citoyens; et

ATTENDU la nécessité d'octroyer de(s) nouveau(x) contrat(s) pour la gestion des matières résiduelles pour l'année 2020.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

DÉLÉGUER les compétences de la Ville de Saint-Charles-Borromée à la MRC de Joliette aux fins du processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats pour la gestion des matières résiduelles pour l'année 2020; et

DÉLÉGUER à cet effet à la MRC de Joliette tous les pouvoirs d'agir auprès de Recyc-Québec dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective et lui conférer le droit de percevoir toute compensation à être versée par Recyc-Québec dans le cadre de ce régime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1

2020-02-058

CENTRE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION – POSTE D'INSTRUCTEUR

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-03, daté du 12 février 2020, préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur adjoint au Service de la prévention des incendies;

ATTENDU qu'un poste d'instructeur est à combler au Centre de formation en sécurité incendies de la Ville en raison d'une augmentation de la demande en matière de cours de formation;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur adjoint au Service de la prévention de incendies en regard de l'embauche de monsieur Jonathan Martel à titre d'instructeur au Centre de formation en sécurité incendie de la Ville; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur Jonathan Martel afin de combler le poste d'instructeur au Centre de formation en sécurité incendies de la Ville et fixer sa rémunération selon la grille salariale en vigueur pour les instructeurs lorsqu'ils dispensent de la formation pour le programme « Pompier 1 », et ce, à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2

2020-02-059

FÉLIX SÉCURITÉ INC. – ENTENTE DE SERVICES DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'il est opportun qu'une entente de services réciproques intervienne entre Félix Sécurité inc. et la Ville de Saint-Charles-Borromée (Service de la prévention des incendies) relativement au ravitaillement en air respirable; et

ATTENDU le projet d'entente de services de ravitaillement en air respirable préparé à cet effet par le Service du greffe de la Ville, soumis ce jour au conseil

municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente de services de ravitaillement en air respirable préparé par le Service du greffe de la Ville et dont copie est annexée aux présentes et autoriser le Service du greffe de la Ville à y apporter, s'il y a lieu, toutes modifications qu'il jugera utile ou nécessaire en les circonstances; et

AUTORISER monsieur **Robert Bibeau**, maire, et **Me David Cousineau**, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3
2020-02-060

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – NOMINATION – POSTE DE LIEUTENANT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-01, daté du 12 février 2020, préparé par monsieur Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies;

ATTENDU qu'un poste de lieutenant est à combler au sein du Service de la prévention des incendies suite à la fin du lien d'emploi de la ressource occupant ce poste;

ATTENDU que monsieur André Pagé assure l'intérim de ce poste depuis déjà 2 ans et demi;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du Service de la prévention de incendies en regard de l'embauche de monsieur André Pagé à titre de lieutenant; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur André Pagé afin de combler le poste de lieutenant au sein du Service de la prévention des incendies et que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 1^{er} mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4
2020-02-061

PROGRAMME PROVINCIAL D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – PRÉSENTATION DE DEMANDE - AUTORISATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro S1-20-02 préparé par monsieur Jacques Fortin, directeur du service de la prévention des incendies, en date du 12 février 2020;

ATTENDU que le gouvernement provincial a reconduit pour l'année 2020 son Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à

temps partiel et que le Service de la prévention des incendies de la Ville désire bénéficier de ce programme d'aide financière afin d'être en mesure de former 4 pompiers au cours « Pompier 2 »; et

ATTENDU que les crédits sont disponibles au budget.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER monsieur **Jacques Fortin**, directeur du Service des incendies, à présenter et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel auprès du Ministère de la Sécurité publique pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.5
2020-02-062

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – MODIFICATION DES
CONDITIONS D'EMBAUCHE D'UN CAPITAINE**

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-311 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 21 octobre 2019, autorisant la nomination de monsieur Jean-Christophe Arbour au poste de capitaine et prévoyant ses conditions d'embauche; et

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-20-02 préparé par le directeur général daté du 17 février 2020.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

MODIFIER la résolution numéro 2019-10-311 en précisant les conditions d'embauche de monsieur Jean-Christophe Arbour en ce qui concerne sa période de vacances, de sorte à lui reconnaître 7 années de services continus aux termes de l'application de la *Politique salariale des cadres*, et ce, rétroactivement à la date du 28 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1
2020-02-063

**ESTIMATION COÛTS DE REMPLACEMENT INFRASTRUCTURES DE LA RUE
DE LA VISITATION – MANDAT EN INGÉNIERIE – FINANCEMENT –
AUTORISATION**

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-06 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 17 février 2020;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour l'estimation des coûts de remplacement des infrastructures de la rue de la Visitation en vue des travaux à y être éventuellement effectués et que des services professionnels en matière d'ingénierie générale sont requis à cet effet;

ATTENDU le mandat de services professionnels en ingénierie générale ayant été accordé à la firme Les Services EXP inc. pour un montant maximal de 100 000 \$, taxes nettes, aux termes de la résolution numéro 2019-07-223;

ATTENDU la proposition, datée du 10 février 2020, au montant approximatif de 8 780\$, taxes en sus, fournie à cet effet par la firme Les Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT la disponibilité du montant de 8 780 \$, taxes en sus, à l'intérieur du mandat d'ingénierie générale octroyé à la firme Les Services EXP inc.; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet à l'excédent affecté au projet Visitation.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

INCLURE les services d'ingénierie requis afin de procéder à la mise à jour de l'estimation des coûts de remplacement des infrastructures de la rue de la Visitation à l'intérieur du mandat général d'ingénierie octroyé précédemment à la firme Les Services EXP inc. (résolution numéro 2019-07-223); et

FINANCER cette dépense à même l'excédent affecté au projet Visitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2020-02-064

RÈGLEMENT 2127-2018 – MANDAT DE FOURNITURE DE MODULES DE JEUX D'EAU AU PARC CASAVANT-DESROCHERS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-07 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 21 février 2020, relativement à l'octroi d'un mandat en matière de fourniture de modules de jeux d'eau au parc Casavant-Desrochers;

ATTENDU qu'une demande de proposition de projets, avec un budget maximal de 90 000 \$, taxes en sus, a été envoyée à trois fournisseurs qui devaient présenter à la Ville deux options chacun (option avec des éléments imposés par la Ville et une autre option libre);

ATTENDU que les propositions de projets reçues ont été soumises à une firme de consultants spécialisés afin d'en confirmer la conformité technique avant d'être soumises aux élèves de l'école primaire Le Préambule afin qu'ils déterminent leur projet favori;

CONSIDÉRANT que la proposition intitulée « L'arc-en-ciel » présentée par l'entreprise Vortex Structures Aquatiques, au montant de 86 070 \$, taxes en sus, est celle ayant été majoritairement retenue par les élèves de l'école primaire Le Préambule et qu'elle est par ailleurs conforme; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2127-2018.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré gré le contrat en matière de fourniture de modules de jeux d'eau au parc Casavant-Desrochers à l'entreprise Vortex Structures Aquatiques pour la somme de 86 070 \$ taxes en sus.

FINANCER la présente dépense par le règlement d'emprunt numéro 2127-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2020-02-065

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – ACCEPTATION

ATTENDU l'avis au conseil GT-20-03 préparé par le greffier, le 24 février 2020, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande présentée par M. Laurent Marcoux afin de diminuer de 0,13 mètre la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres pour l'implantation d'un garage existant au 18, rue Turenne, soit le lot 4 563 164 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- Demande présentée par Mme Sylvie Gagné et M. Sébastien Trudel afin de diminuer de 0,08 mètre la hauteur minimale prescrite de 1,07 mètre pour l'aménagement d'un logement au sous-sol de l'immeuble existant au 102 à 104, rue Bernard, soit le lot 2 901 798 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- Demandes présentées par la société 2163-2088 Québec inc., ayant comme représentant M. David Guy, afin de diminuer de 4,1 mètres la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres et une façade principale d'une longueur de 36 mètres sans avancées pour la construction d'un immeuble commercial au 170, rue de la Visitation, soit le lot 4 560 551 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- Demande présentée par la société 2163-2088 Québec inc., ayant comme représentant M David Guy, afin d'augmenter de 1 enseigne par établissement groupé du nombre maximal prescrit de 2 enseignes pour l'immeuble commercial au 170, rue de la Visitation, soit le lot 4 560 551 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- Demande présentée par Mme Debbie Scullion et M. Serge Girard afin de diminuer de 0,5 mètre la distance minimale prescrite de 1,5 mètre entre la piscine creusée existante et la résidence au 30, rue Félix-Leclerc, soit le lot 4 560 735 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

2020-02-066

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DIVERSES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION – AUTORISATION

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors des réunions du 11 novembre 2019, du 22 janvier et du 10 février 2020, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants :

- Travaux de construction au 235, rue de la Petite-Noraie par l'entreprise « Groupe Evex ».
(67 CCU 19)
- Travaux de construction et d'affichage au 170, rue de la Visitation par la société « 2163-2088 Québec inc. ».
(5 CCU 20)
- Travaux d'affichage au 660, rue de la Visitation par M. Alain Landreville
(9 CCU 20)
- Travaux d'affichage au 780, rue de la Visitation par M. Claude Marier
(10 CCU 20)
- Travaux de construction au 50 à 54 et au 58 à 62, rue des Colibris par la société « Services de construction Daniel Giroux inc. »
(12 CCU 20)
- Travaux de construction au 373, rue de la Visitation par la société « Les Entreprises Réjean Goyette inc. »
(13 CCU 20)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
Dépôt et avis
de motion

RÈGLEMENT 2161-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C62 À MÊME LA ZONE H61 ET D'Y PERMETTRE L'HABITATION MULTIFAMILIALE SOUS CERTAINES CONDITIONS – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, Louise Savignac, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 à même la zone H61 et d'y permettre l'habitation multifamiliale sous certaines conditions.

L'objectif de cette modification est d'inclure l'ensemble du lot 4 563 037 dans la zone C62 et de permettre l'habitation multifamiliale dans cette zone à la condition que la portion du rez-de-chaussée ayant front sur la rue de la Visitation soit à vocation commerciale ou de services.

Soyez avisés que le projet de règlement 2161-2020 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation. Aucun coût n'est associé à ce projet de règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

PROJET DE RÈGLEMENT 2161-1-2020

Règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 à même la zone H61 et d'y permettre l'habitation multifamiliale sous certaines conditions.

ARTICLE 1

L'article 8 du règlement de zonage 523-1989 est modifié en agrandissant la zone C62 à même la zone H61 de manière à y intégrer l'ensemble du lot 4 563 037.

Le tout tel qu'il est montré sur le plan 2161-1-2020, joint au présent règlement pour

y faire partie intégrante comme annexe « A ».

ARTICLE 2

L'article 8 du règlement de zonage 523-1989 est modifié en autorisant l'habitation multifamiliale dans la zone C62 à la condition que la section du rez-de-chaussée ayant front sur la rue de la Visitation soit à vocation commerciale ou de services.

Le tout tel qu'il est montré sur la grille de spécifications du zonage pour la zone HC62, jointe au présent règlement pour y faire partie intégrante comme annexe « B ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7.4
2020-02-067

PROJET DE RÈGLEMENT 2161-1-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C62 À MÊME LA ZONE H61 ET D'Y PERMETTRE L'HABITATION MULTIFAMILIALE SOUS CERTAINES CONDITIONS – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 14 CCU 20 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 10 février 2020.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le projet de règlement 2161-1-2020 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 à même la zone H61 et d'y autoriser l'habitation multifamiliale sous certaines conditions; et

TENIR une assemblée de consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0
8.1
2020-02-068

SERVICE DES LOISIRS

ENTREPRISE NATÛRSUP – ENTENTE DE SERVICES DE LOCATION DE PLANCHES À PAGAIE SUR LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION – AUTORISATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SL-01, en date du 18 février 2020, préparé par monsieur Pascal Tremblay, directeur du Service des loisirs;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée aimerait mettre à la disposition de ses citoyens un service de location de planches à pagaies sur la rivière L'Assomption durant la période estivale;

ATTENDU que l'entreprise NatürSUP est en mesure d'offrir à la Ville un service de location de planches à pagaie, que ce service comprendrait une complète prise en charge de l'activité par son fournisseur et qu'il n'engendrerait aucun frais pour la Ville, autre que de mettre son site à la disposition de l'entreprise et de faire la promotion de l'activité;

ATTENDU que les tarifs proposés par l'entreprise NatürSUP pour la location des planches à pagaie seraient les suivants:

- 15\$/heure pour les résidents charlois;

- 20\$/heure pour les non-résidents; et

ATTENDU qu'il y a lieu qu'une entente écrite intervienne à cet effet entre la Ville et l'entreprise NatürSUP afin de régir l'entièreté des termes et conditions afférents à la fourniture d'un tel service.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER monsieur Pascal Tremblay, directeur du Services des loisirs à mandater l'entreprise NatürSUP afin de fournir à la Ville des services de location de planches à pagaie pour la saison estivale 2020, sous réserve qu'une entente de services écrite préparée et approuvée par les Services juridiques de la Ville intervienne à cet effet entre la Ville et l'entreprise NatürSUP afin de régir l'entièreté des termes et conditions afférents à la fourniture d'un tel service;

ENJOINDRE les Services juridiques de la Ville de procéder à la rédaction et à la préparation de l'entente de services à intervenir entre la Ville et l'entreprise NatürSUP et autoriser les Services juridiques de la Ville à y apporter toutes précisions ou modifications qu'ils jugeront utiles ou nécessaires en les circonstances; et

AUTORISER monsieur **Pascal Tremblay**, directeur du Service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2020-02-069

ÉCOLE SECONDAIRE THÉRÈSE-MARTIN – GALA OR 2020 – DEMANDE DE
COMMANDITE - OCTROI

ATTENDU la correspondance en date du 10 janvier 2020 de la part de madame Bianca Sabourin, directrice, requérant une commandite de la part de la Ville dans le cadre de la tenue du Gala Or 2020 de l'École secondaire Thérèse-Martin visant à récompenser les élèves qui se sont démarqués au cours de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par la tenue d'un tel événement; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 200\$ à l'École secondaire Thérèse-Martin à titre de commandite dans le cadre de la tenue de son Gala Or 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

2020-02-070

CLUB DE GOLF DE JOLIETTE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FÉDÉRAL
ET PROVINCIAL - DEMANDE D'APPUI – AUTORISATION

ATTENDU la correspondance datée du 15 janvier 2020 de la part de monsieur Sylvain Ste-Marie, président du Club de Golf de Joliette, requérant un appui de la part de la Ville de Saint-Charles-Borromée relativement à la demande d'aide financière que le Club de Golf de Joliette s'apprête à déposer auprès des

gouvernements fédéral et provincial dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives »;

ATTENDU que l'obtention de cette aide financière permettrait au Club de Golf de moderniser ses installations en rendant son site disponible et accessible aux citoyens charlois, tout en ajoutant des services pour des activités physiques et sportives tout au long de l'année ; et

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent apporter leur appui au Club de Golf de Joliette relativement à cette demande d'aide financière.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPUYER le Club de Golf de Joliette dans sa démarche de demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2020-02-071

COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF DU GRAND JOLIETTE (COOP) – DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER – AUTORISATION

ATTENDU la correspondance en date du 20 janvier 2020 de la part de madame Élise Rainville de la Coop requérant une commandite de la part la Ville pour l'édition 2020 de la Coop;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par la Coop, dont notamment celui de développer la culture entrepreneuriale et la réussite scolaire auprès des jeunes engagés du Grand Joliette; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 500\$ à la Coop d'Initiation à l'Entrepreneuriat Collectif du Grand Joliette à titre de commandite pour son édition 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4
2020-02-072

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA) – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020 – AUTORISATION

ATTENDU la demande de renouvellement d'adhésion en tant que membre de la CARA pour l'année 2020; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUVELLER l'adhésion de la Ville de Saint-Charles-Borromée à la CARA pour l'année 2020 ; et

VERSER la somme de 200\$ à la CARA à titre de cotisation annuelle pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 INFORMATIONS

10.1

Permis de construction émis – Janvier 2020

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 16 mars 2020, à 20 h, à l'hôtel de ville.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 44.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier